



question relative a la garantie contractuelle

Par **kev123**, le **24/09/2012** à **19:51**

Bonjour, j'ai acheté il y a bientôt deux mois une Seat Léon a un professionnel, il y a peu de temps un problème de boîte de vitesses assez important est apparu. J'ai fait diagnostiquer le véhicule a Seat, ce dernier m'indique qu'il faut remplacer la boîte soit une opération de 3400 euros. Le service après-vente m'a refusé le devis et souhaite ouvrir la boîte pour essayer de la réparer ou dans le pire des cas la remplacer par une boîte d'occasion.

Je crains une intervention mal effectuée ou qui ne dure pas longtemps et je n'ai aucune confiance en l'entreprise ou j'ai acheté le véhicule... On ils le droit de remplacer par de l'occasion dans le cadre de la garantie; est-ce stipulé dans un texte?

Merci d'avance

Par **razor2**, le **25/09/2012** à **15:57**

Les conditions de cette garantie contractuelle doivent être précisées dans....le contrat de garantie que vous avez du avoir lors de l'achat. Reportez y vous.